



**Mémoire pré-budgétaire 2008**

**Une économie canadienne novatrice:  
Au-delà de la taxation**

Présenté par la Conférence canadienne des arts  
au Comité permanent des finances

Le 15 août 2007

## Sommaire des recommandations

### **Recommandation 1**

*La CCA recommande au Comité permanent des finances d'appuyer une exemption minimum de 30 000 \$ des revenus provenant des droits d'auteur et des paiements résiduels, ainsi qu'une exemption complète des bourses décernées aux créateurs et artistes individuels.*

### **Recommandation 2**

*La CCA recommande au Comité permanent des finances d'entamer des discussions, avec le personnel du Ministère des Finances Canada, au sujet de l'étalement du revenu afin d'explorer les possibilités de créer un nouveau système fiscal qui reflète les réalités financières des artistes et créateurs canadiens. Le CCA souhaite également une augmentation de la limite des déductions personnelles à 12 000 \$ pour les travailleurs autonomes.*

### **Recommandation 3**

*La CCA invite le Comité permanent des finances à recommander au ministre des Finances, dans le cadre du budget fédéral 2008, une augmentation récurrente de 20 millions de dollars au budget alloué au Conseil des Arts du Canada, en plus des 30 millions de dollars déjà annoncés, avec l'objectif d'atteindre un budget annuel de 300 millions de dollars. De plus, la CCA invite vivement le ministre des Finances et la ministre du Patrimoine canadien à confirmer leur intention de renouveler de façon récurrente l'enveloppe budgétaire du programme « Un avenir en art » lorsque celui-ci parviendra à expiration en octobre 2009.*

### **Recommandation 4**

*La CCA recommande que le Comité permanent des finances insiste auprès du ministre des Finances et de la ministre du Patrimoine canadien afin qu'ils publient dans le budget fédéral 2008-09 les paramètres d'une nouvelle Politique nationale des musées.*

### **Recommandation 5**

*Considérant l'importance économique des revenus des droits d'auteur pour les artistes, les créateurs et les titulaires de droits d'auteur, la CCA presse le Comité permanent des finances d'insister auprès de la ministre du Patrimoine canadien et du ministre d'Industrie Canada afin qu'ils déposent au plus tôt les révisions de la Loi sur le droit d'auteur.*

### **Recommandation 6**

*La CCA presse le Comité permanent des finances de recommander l'attribution de nouveaux fonds au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada afin de favoriser la promotion de la culture canadienne par le personnel du Ministère et pour appuyer les artistes, les créateurs et les organismes artistiques tentant*

*de développer de nouveaux marchés en diversifiant leurs auditoires sur la scène internationale.*

### **Recommandation 7**

*La CCA presse le Comité permanent des finances d'insister auprès de la ministre du Patrimoine canadien afin qu'elle clarifie immédiatement les critères du nouveau programme de subvention des festivals annoncé dans le budget fédéral 2007.*

### **Recommandation 8**

*La CCA recommande que le Comité permanent des finances réaffirme l'importance du Fonds canadien de télévision, et que les politiques et les objectifs qui le gouvernement soient reconnus par le gouvernement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. De plus, la CCA demande que toutes modifications substantielles de ces politiques ou de ces objectifs soient discutées lors d'un processus ouvert et transparent, en accord avec les objectifs culturels définis par le Parlement dans la Loi sur la radiodiffusion (1991).*

« Je crois que le gouvernement se doit d'appuyer financièrement les arts – ce qui indique que la population soutient les arts, et comme tout se paye, cet appui doit provenir de la taxation. De nos jours, il est particulièrement important de reconnaître que notre économie en est une du savoir et non plus simplement basée sur le secteur industriel. Si nous désirons attirer et retenir les travailleurs du savoir et fournir les services d'éducation et de santé, les égouts et les routes, alors nous devons aussi donner accès à la culture ou à l'infrastructure culturelle. »

James Fleck, entrepreneur, professeur en commerce et philanthrope

### **Qui sommes-nous ?**

La Conférence canadienne des arts (CCA) est un organisme-cadre en matière d'arts, le plus ancien du Canada, qui constitue le forum national pour l'ensemble de la communauté culturelle canadienne, toutes disciplines et régions confondues. Le mandat de la CCA est l'articulation, l'analyse et l'élaboration de politiques qui soutiennent la croissance continue et la maturité du secteur des arts et de la culture au Canada. Elle favorise et éclaire le débat public entourant les enjeux politiques et cherche l'avancement des droits des Canadiens en matière de culture.

La CCA a participé aux consultations pré-budgétaires fédérales depuis plus de vingt ans. Durant cette période, une longue liste de recommandations a été soumise au ministre de Finance Canada et au Comité permanent des finances. En 2006, la CCA soulignait l'importance dans l'élaboration de politiques fiscales de tenir compte des changements au sein de la main d'œuvre canadienne afin de donner accès au nombre croissant de travailleurs autonomes, dont un grand nombre sont dans le secteur des arts et de la culture, aux avantages sociaux et à la sécurité dont jouissent les autres travailleurs canadiens. Plusieurs de ces recommandations ont été reprises dans la réponse de la CCA au dévoilement du cadre du programme Avantage Canada publié par la suite par le ministre des Finances.

Pour faire suite à ces recommandations, la CCA poursuivra avec les Ministères du Patrimoine canadien, des Finances et des Ressources humaines des discussions portant sur l'étalement du revenu, l'accès aux prestations de l'assurance-emploi, l'exemption des droits d'auteur et des revenus résiduels de l'impôt fédéral sur le revenu, etc. La CCA reconnaît que le progrès souhaité nécessitera de nouvelles approches afin d'obtenir la parité pour les travailleurs autonomes, incluant les artistes, les créateurs et autres professionnels de la culture.

### **La taxation comme outil dans le cadre de la politique culturelle**

La CCA reconnaît qu'au cours des vingt-cinq dernières années, le gouvernement fédéral a accordé d'importants bénéfices fiscaux aux travailleurs autonomes et aux créateurs, et fait des progrès remarquables dans la reconnaissance des dons aux organismes caritatifs et à but non lucratif. Ces gains ont été l'aboutissement de plusieurs années de collaboration avec le gouvernement fédéral et des efforts soutenus du secteur des arts et de la culture, en collaboration avec le secteur bénévole et communautaire en général.

Cependant, des mesures importantes et bien identifiées qui pourraient stimuler la créativité n'ont toujours pas été adoptées. Compte tenu de l'angle particulier des consultations de cette année et compte tenu de l'efficacité démontrée de telles mesures dans d'autres juridictions, nous voulons les mentionner encore une fois :

### **Recommandation 1**

*La CCA recommande au Comité permanent des finances d'appuyer une exemption minimum de 30 000 \$ des revenus provenant des droits d'auteur et des paiements résiduels, ainsi qu'une exemption complète des bourses décernées aux créateurs et artistes individuels.*

### **Recommandation 2**

*La CCA recommande au Comité permanent des finances d'entamer des discussions, avec le personnel du Ministère des Finances Canada, au sujet de l'étalement du revenu afin d'explorer les possibilités de créer un nouveau système fiscal qui reflète les réalités financières des artistes et des créateurs canadiens. Le CCA souhaite également une augmentation de la limite des déductions personnelles à 12 000 \$ pour les travailleurs autonomes.*

Enfin, sous la rubrique de la taxation, la CCA désire exprimer son appui total aux recommandations présentées dans le mémoire d'Imagine Canada, plus spécifiquement celles portant sur la mise en œuvre des recommandations du Comité d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contribution (février 2007).

### **Les préoccupations actuelles de la CCA**

« En Europe, le gouvernement soutient les programmes artistiques. Au Québec, par le biais du ministère de la Culture et des Communications, le soutien est plus important que dans les autres provinces du Canada. Le Conseil des Arts du Canada est également un acteur important sur la scène nationale. Ces programmes de financement sont essentiels mais ne rencontrent pas les besoins, d'où les requêtes revendiquant l'accroissement du financement gouvernemental et des mesures pouvant inciter le secteur privé à investir dans le secteur culturel. »

Dr. Phyllis Lambert – architecte, fondatrice, directrice et présidente du conseil de fiducie du Centre Canadien d'Architecture.

Bien que la taxation constitue un instrument important par lequel le gouvernement peut appuyer les arts et la culture, les mesures fiscales ne sont pas suffisantes pour garantir que le Canada puisse pleinement profiter des retombées de l'économie du savoir. C'est la raison pour laquelle notre mémoire pré-budgétaire 2008 se doit mettre également l'accent sur le financement public des secteurs culturel et artistique au Canada, plus spécifiquement en ce qui concerne les programmes de financement du gouvernement fédéral et de ses institutions. Les faits suivants motivent notre intervention à ce sujet :

- l'enveloppe budgétaire des programmes de financement regroupés sous la rubrique « Un avenir en art » prend fin en octobre 2009;
- la Politique nationale des musées n'a toujours pas été annoncée;

- les litiges concernant le Fonds canadien de télévision pourraient résulter en des changements considérables du financement de la télévision canadienne par les partenaires du secteur privé;
- la diminution du financement par le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada des activités artistiques et culturelles dans les missions étrangères a un impact considérable sur la capacité des artistes canadiens, des organismes artistiques et du personnel de nos ambassades et missions de promouvoir le talent canadien et de développer de nouveaux marchés pour nos services et produits culturels ;
- l'indispensable accroissement d'un financement stable de la Société Radio-Canada ne s'est pas encore concrétisé;
- le financement de 30 millions de dollars des festivals annoncé dans le budget fédéral 2007-2008, n'a pas été mis en place à temps pour la saison estivale 2007;
- la prochaine étape de la révision de la Loi sur le droit d'auteur devant porter sur la mise en valeur des droits économiques et moraux des créateurs et sur les droits d'auteur des titulaires est continuellement reportée.

### **Programmes de financement du gouvernement fédéral**

Comme toute personne soucieuse d'assurer une expression culturelle nationale, nous nous réjouissons de la récente annonce de l'augmentation permanente de 30 millions de dollars du budget du Conseil des Arts du Canada, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Cette annonce constitue assurément un pas dans la bonne direction, mais elle ne rencontre toujours pas le niveau de financement requis par le secteur des arts et de la culture au pays. Le taux de croissance de la main d'œuvre du secteur culturel est invariablement le double de celui des autres secteurs du marché du travail canadien et les arguments invitant à un accroissement d'investissements dans ce secteur par le gouvernement public ont été mis de l'avant par plusieurs hommes d'affaire et experts.

Il faut de plus tenir compte du fait que le Conseil des Arts du Canada a élargi sa portée afin d'inclure dans ses programmes la diversité culturelle et les communautés artistiques autochtones. Cette reconnaissance, qui fait écho à l'évolution de la société canadienne, est bienvenue, mais elle exacerbe le défi de rencontrer à même des ressources déjà insuffisantes les besoins d'un domaine artistique en pleine expansion.

De plus, il convient de noter que les retombées de l'annonce récente d'un accroissement du financement du Conseil des Arts pourraient être effacées par la fin du programme « Un avenir en art », prévue en octobre 2009. Par cette enveloppe budgétaire, le Conseil des Arts du Canada reçoit un financement additionnel de 25 millions de dollars pour ses programmes. De même, la Commission du droit de prêt public a également reçu un montant de 1 million de dollars afin de rémunérer les auteurs professionnels dont les œuvres sont prêtées par le réseau des bibliothèques.

Le Conseil des Arts du Canada n'est pas la seule institution qui risque d'être affectée par la fin du programme « Un avenir en art ». En effet, le ministère du Patrimoine canadien est responsable de la gestion d'autres programmes compris dans cette enveloppe. Ces programmes constituent un investissement critique à la survie d'un grand nombre de projets artistiques et culturels dans toutes les régions du pays.

Parmi les programmes inclus dans cette enveloppe budgétaire, l'on retrouve :

- Présentation des arts Canada – soutenant les diffuseurs artistiques et les festivals dans toutes les régions du Canada;
- Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens – soutenant la promotion d'une gestion améliorée et de la planification au sein des organismes artistiques et du patrimoine nationaux;
- Capitales culturelles du Canada – encourageant les municipalités de tout le pays à célébrer les arts;
- Espaces culturels Canada – finançant des projets majeurs d'organismes artistiques et culturels
- Routes commerciales – soutenant le développement d'un marché international pour les produits et services canadiens;
- Programme national de formation dans le secteur des arts – contribuant à la gestion d'institutions de formation professionnelles nationales telles que l'École nationale de ballet du Canada, le Centre de Ressources et de Transition pour danseurs et 34 autres institutions formant les artistes, les créateurs et autres professionnels ;
- Les programmes associés aux initiatives de l'Avenir numérique.

### **Recommandation 3**

*La CCA invite le Comité permanent des finances à recommander au ministre des Finances, dans le cadre du budget fédéral 2008, d'accorder une augmentation récurrente de 20 millions de dollars au budget du Conseil des Arts du Canada, en plus des 30 millions de dollars déjà annoncés dans le dernier budget, avec l'objectif d'atteindre un budget annuel de 300 millions de dollars. De plus, la CCA invite vivement le ministre des Finances et la ministre du Patrimoine canadien à réaffirmer leur intention de renouveler de façon récurrente l'enveloppe budgétaire du programme « Un avenir en art » lorsque celui-ci parviendra à expiration en octobre 2009.*

### **Politique nationale des musées**

La communauté des musées et du patrimoine a travaillé diligemment depuis plusieurs années avec le Ministère du Patrimoine canadien afin de développer et de mettre en œuvre une nouvelle Politique nationale des musées. Ces institutions, gardiennes de l'histoire du Canada et de l'expérience canadienne font face à des défis opérationnels et

structurels de taille. La ministre du Patrimoine canadien a revisité cette politique et n'a toujours pas indiqué à quelle date la nouvelle politique sera annoncée et mise en œuvre.

Quoique nous félicitons le gouvernement d'avoir annoncé un financement substantiel pour les infrastructures de nos musées nationaux et d'autres institutions culturelles nationales, il subsiste un sentiment d'urgence parmi la communauté des musées quant à la nécessité d'annoncer la révision de la politique muséale dans les plus brefs délais. Ces institutions doivent connaître les intentions du gouvernement fédéral quant au maintien de sa collaboration et elles doivent être avisées des ressources mises à leur disposition afin qu'elles puissent adéquatement remplir leur mandat culturel.

#### **Recommandation 4**

*La CCA recommande que le Comité permanent des finances insiste auprès du ministre des Finances et de la ministre du Patrimoine canadien afin qu'ils publient dans le budget fédéral 2008-09 les paramètres d'une nouvelle Politique nationale des musées.*

#### **Droits d'auteur**

Un autre facteur important du soutien de la création artistique et de l'innovation réside dans les droits économiques et intellectuels des créateurs et des titulaires de droits d'auteur, tel qu'il est défini dans la *Loi sur le droit d'auteur*. La CCA croit au rôle essentiel des droits d'auteur grâce auxquels les créateurs et les titulaires de droits d'auteur peuvent bénéficier de gains économiques pour la diffusion publique de leurs œuvres. Voilà plus d'un an apparemment que le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada ont entamé la prochaine étape de révision de cette importante législation.

#### **Recommandation 5**

*Considérant l'importance économique des revenus des droits d'auteur pour les artistes, les créateurs et les titulaires de droits d'auteur, la CCA presse le Comité permanent des finances d'insister auprès de la ministre du Patrimoine canadien et du ministre d'Industrie Canada afin qu'ils déposent au plus tôt les révisions de la Loi sur le droit d'auteur.*

#### **Diplomatie culturelle**

La réaffectation d'un milliard de dollars en 2006 a eu un impact considérable sur le programme diplomatique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada. Il en a résulté une réduction de 11,9 millions de dollars de fonds supplémentifs pour les programmes de soutien aux activités culturelles dans nos missions étrangères. Les artistes, les créateurs et les organismes artistiques tentant de développer de nouveaux marchés internationaux ont été très touchés par ces réductions, source de confusion et de consternation dans les milieux artistiques et le secteur culturel.

Quoique la CCA reconnaisse que les fonds réaffectés étaient complémentaires au financement de base de la diplomatie publique, nous demandons au Comité permanent



des finances de recommander que cette réduction budgétaire soit révoquée lors du dépôt du prochain budget.

### **Recommandation 6**

*La CCA presse le Comité permanent des finances de recommander l'attribution de nouveaux fonds au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada afin de favoriser la promotion de la culture canadienne par le personnel du Ministère et pour appuyer les artistes, les créateurs et les organismes artistiques tentant de développer de nouveaux marchés en diversifiant leurs auditoires sur la scène internationale.*

### **Festivals**

Le budget fédéral 2007-2008 annonçait la création d'un programme de financement des festivals de 30 millions de dollars. Jusqu'à ce jour, ce programme n'a pas été officiellement lancé et aucun détail, critère ou objectif n'a encore été rendu public. L'été constitue la haute saison des festivals au Canada et la CCA regrette que ce programme n'ait pas été suffisamment développé pour porter assistance au grand nombre de très valables festivals qui ont eu lieu cet été dans toutes les régions du Canada. Il appert que plusieurs d'entre eux ont dû déclarer un déficit budgétaire, et ce malgré de grands succès d'assistance.

La CCA souhaite que le budget fédéral 2008-2009 réintroduise ce financement pour plusieurs années et qu'il détermine les critères et autres informations indispensables pour les organisateurs des festivals, et ce à temps pour la saison estivale de 2008.

### **Recommandation 7**

*La CCA presse le Comité permanent des finances d'insister auprès de la ministre du Patrimoine canadien afin qu'elle clarifie immédiatement les critères du nouveau programme de subvention des festivals annoncé dans le budget fédéral 2007.*

### **Le Fonds canadien de télévision**

Au cours des derniers mois, un différend s'est développé au sujet du Fonds canadien de télévision (FCT). Depuis sa création en 1996, ce fonds de 250 millions de dollars a soutenu le développement d'une programmation télévisuelle canadienne originale et d'un secteur de production indépendante de premier calibre. Le FCT est alimenté par un investissement annuel de 100 millions de dollars du gouvernement fédéral et par les contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR). Ce fonds représente non seulement un engagement envers le développement d'une programmation canadienne, mais également un investissement dans la créativité et une source de revenus importante pour de nombreux artistes, créateurs et professionnels du secteur artistique.

La ministre de Patrimoine canadien a confirmé pour deux ans le financement du FCT par le gouvernement fédéral et la CCA se réjouit évidemment de cette annonce. Cependant, les câblodistributeurs récalcitrants persistent à tenter de modifier

fondamentalement le mandat du Fonds, ce qui aurait pour conséquence de subvertir les objectifs fixés au départ. La CCA insiste auprès du gouvernement et des instances réglementaires pour que tout changement substantiel au Fonds fasse l'objet d'un processus vraiment public et transparent. La tentative récente d'un Groupe de travail du CRTC n'a pas engendré de consensus et a néanmoins donné lieu à des recommandations fort discutables, résultant d'un processus loin d'être ouvert et transparent.

### **Recommandation 8**

*La CCA recommande que le Comité permanent des finances réaffirme l'importance du Fonds canadien de télévision, et que les politiques et les objectifs qui le gouvernement soient reconnus par le gouvernement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. De plus, la CCA demande que toutes modifications substantielles de ces politiques ou de ces objectifs soient discutées lors d'un processus ouvert et transparent, en accord avec les objectifs culturels définis par le Parlement dans la Loi sur la radiodiffusion (1991).*

La CCA remercie chaleureusement Joysanne Sidimus et Carol Anderson pour la permission de reproduire les citations tirées de leur livre « Reflections in a Dancing Eye »